30 nov 1871

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

CONCERNANT LES QUARANTE-HEURES DE 1871 ET 1872

MONTRÉAL, LE 30 NOVEMRRE 1871.

Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, le Mandement concernant les Quarante-Heures de l'année, avec la forme de l'*Amende Honorable*, qui en fait partie. Vous le publierez quand et autant de fois que vous le jugerez à propos, mais il est important que les fidèles connaissent dès maintenant les intentions générales de ces Quarante-Heures, pour qu'ils puissent s'y associer toute l'année et travailler à en recueillir les fruits précieux.

En commentant ce *Mandement* et cette formule d'*Amende Honorable*, vous développerez les sujets que je n'ai fait qu'ébaucher et qui sont inépuisables, savoir, les grâces produites par les Quarante-Heures faites jusqu'ici, les intentions avec lesquelles il faudra faire celles qui sont annoncées, les raisons pour lesquelles elles vont se faire pour obtenir que St. Joseph soit dignement honoré comme *Patron de l'Eglise Universelle*, les rapprochements qu'il y a à faire entre la vie naturelle de Notre-Seigneur à Nazareth et sa vie sacramentelle dans la Sainte Eucharistie, les rapports intimes qui existent entre St. Joseph vivant avec Jésus et Marie et le chrétien qui vit de la foi.

Avec la grâce des Quarante-Heures et la protection de St Joseph, nous obtiendrons que la communion sacramentelle soit aussi fréquente que possible et qu'elle se fasse plus universellement à Pâques ; que la communion spirituelle soit mise en pratique habituelle ; que le précepte d'entendre la messe les dimanches et fêtes et d'assister aux autres offices soit plus régulièrement accompli ; que l'usage d'entendre la messe et de faire visite au St. Sacrement tous les jours devienne plus général.

Les pieuses pratiques à l'honneur du St. Sacrement suggérées dans le Mandement que vous avez à expliquer, peuvent être encouragées en mettant en vigueur les Mandements qui instituent dans ce diocèse la *Couronne d'Or*, qui exige la communion du mois, et l'*Adoration Perpétuelle*, qui enrôle les âmes pieuses au service des saints tabernacles, pour que Notre Seigneur ne demeure jamais sans adorateurs dans le sacrement de son amour. En faisant circuler les *Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge*, par St. Alphonse de Liguori, on entretiendrait plus efficacement ces salutaires dévotions. Car ce livre, comme vous le savez, embrase les âmes du feu divin qui consumait nuit et jour le cœur de ce grand Docteur ; ce titre, que vient de lui donner l'Eglise et auquel nous avons applaudi de si grand cœur, le portera sans doute à nous aider à propager des dévotions qui lui ont été si chères et moyennant lesquelles il a sanctifié tant d'âmes.

Ceci me donne occasion de vous engager à mettre en circulation les écrits populaires faits pour propager la dévotion au *St. Cœur de Jésus*, au *Très Saint et Immaculé Cœur de Marie*, au *Glorieux St Joseph*, etc., comme aussi ceux faits pour réfuter les erreurs du temps, celles surtout signalées dans le Mandement et l'Amende Honorable ci-joints.

Je crois devoir signaler à votre attention, entr'autres bons ouvrages sur les différents sujets qui nous occupent :

Le Messager du S. Cœur ; Les Annales de l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie ; Le Propagateur de la dévotion à St. Joseph et à la Ste. Famille ; Les soirées de St. Joseph ; Les Légendes de St. Joseph ; Le Cordon de St. Joseph ; Les Cantiques de St. Joseph.

Espérons que, moyennant les ferventes prières qui vont se faire pendant les Quarante-Heures, les bons écrivains recevront d'abondantes lumières pour défendre la religion et que les fidèles se mettront en garde contre les monstrueuses erreurs qui se glissent dans tous les rangs de la

société. Car la prière et l'instruction doivent se prêter un mutuel secours pour faire triompher les bons principes. Les écrits de Mgr. de Ségur nous seront d'un grand secours pour découvrir au peuple les plaies hideuses dont on demande la guérison par les plaies sacrées du Sauveur.

Mais c'est sur nous que Notre Seigneur se repose pour que tous les honneurs qui lui sont dûs lui soient rendus, dans la Sainte Eucharistie. L'Eglise nous en avertit par ces paroles aussi pressantes que touchantes du Rituel; « Parochus igitur summum studium in eo ponat, ut ipse « hoc sacramentum, quâ decet reverentiâ, debitoque cultu « tractet, custodiat et administret. » Il nous donne la clef de son tabernacle, pour que nous l'ouvrions aux âmes que nous aurons purifiées par la pénitence, afin qu'elles s'en approchent avec religion, soit par la communion, soit par la visite du St. Sacrement, *religiose*, *sancte*, *frequenter*. Notre vie toute entière est consacrée a ce sublime ministère qui nous met en rapports continuels avec la divinité. *Fac nos divinitatis tuæ sempiterna fruitione repleri*. Aussi, que de saintes dispositions nous devons y apporter! elles sont remfermées dans ces paroles qu'il nous faut méditer sans cesse: *Sacerdotes Domini incensum et panes offerunt Deo, et ideo sancti erunt Deo suo; et non polluent nomem ejus.* Levit. 21.

Nous avons donc plus que les simples fidèles de pressantes raisons de nous tenir unis à notre Seigneur et de lui faire bonne compagnie le jour et la nuit, autant qu'il nous est possible. Nous pourrions répondre ainsi aux désirs de notre bon Maître, en allant réciter notre office et faire nos exercices de piété au pied du saint tabernacle. Nous y trouverions l'auguste Vierge avec les Anges et les saints, qui nous assisteraient dans l'accomplissement de nos devoirs religieux, comme il arriva à St. Félix de Valois: *quibus permixtus Felix, præcinente Deipara, laudes divinas, concinuit ritèque persolvit.*

Je vous parlais plus haut de quelques livres qu'il fau-

drait tâcher de mettre en circulation, afin de prémunir les fidèles contre la séduction des mauvais principes et les fortifier dans la piété ; ce danger plus ou moins prochain nous fait sans doute désirer à tous la formation de bonnes bibliothèques paroissiales. St. Joseph nous obtiendra, espérons-le, ce bienfait de la divine Providence.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer et vous recommander, comme très-commode, un petit Ordo ou directoire pour les chantres, afin de les aider à trouver tous les offices qu'ils ont à chanter. Cet opuscule, fait par un Curé de ce Diocèse, est à vendre chez M. Fabre, libraire.

Vous connaissez tous que M. le Curé de N. D., à St. Hyacinthe, fait l'impossible pour faire construire une chapelle aux religieuses du Précieux Sang ; M. le Curé de Lachine est en voie de bâtir une aile au Couvent des Sœurs de Ste. Anne, pour y loger les novices ; ce corps de logis est d'une nécessité indispensable. Ces deux œuvres se recommandent elles-mêmes et méritent à coup sûr toutes nos sympathies, parce qu'elles ne peuvent que nous attirer les bénédictions du Ciel. Pour cela, nous allons insister pendant le carnaval qui nous arrive, sur la nécessité de faire un bon usage des biens que nous tenons de la divine Providence. J'espère encore que St. Joseph, qui est le grand économe de l'Eglise, donnera de l'efficacité à nos paroles et à nos prières, afin que, nous privant de beaucoup de choses inutiles et assez souvent nuisibles, nous ayons de quoi soulager les pauvres, surtout ceux que la misère chasse dans les Etats-Unis, aux risques d'y perdre la foi, et de faire des œuvres importantes pour l'éducation religieuse et la charité. Ce sera un moyen de mériter des années d'abondance qui feront nos villes et nos campagnes.

Je recommande à vos ferventes prières la retraite de l'Evêché, qui commencera le 5 décembre prochain et se terminera le 13 au soir, et je demeure votre tout dévoué serviteur.

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

ERRATA DANS L'*ORDO*.

14 Juillet.—Au lieu de : In Vesp. com. seq. et Dom., lisez : com. Dom. et seq.

24 Juillet.—Au lieu de : 2 or. de S. Christina, 3 Concede. lisez : 2 or. *Fidelium*, 3 de S. Christina.

16 Août.—Otez (m. t. v.)

25 Nov.—Lisez : In Vesp. com. seq et S. Petri.

26 Nov.—Lisez : S. Gregorii Thaumaturgi, E.C. (17) semid. (m. t. v.) 9 lect. et com. simp. et suf. in L. et M., 3 or. *A cunctis*. In Vesp. suf.

27 Nov.—Lisez : 2 or in M. *Fidelium*, 3 *A cunctis*.

23 Déc.—Lisez : 2 or. *Fidelium*, 3 *Deus qui*.